

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1041  
7 septembre 2006

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE QUARANTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 7 septembre 2006, à 10 h 25

Président: M. Anton PINTER (Slovaquie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 1041<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, j'appelle votre attention sur la demande de Bahreïn, qui souhaite participer aux travaux de la Conférence durant cette session. Cette demande vous a été distribuée, sous la cote CD/WP.541/Add.5. Conformément à la pratique en vigueur, j'invite la Conférence à se prononcer sur cette demande sans l'avoir préalablement examinée en séance informelle.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter Bahreïn à participer à ses travaux en application de son Règlement intérieur?

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn, l'Ambassadeur Abdulla Abdullatif Abdulla, qui va nous donner lecture d'une déclaration au nom de la Ligue des États arabes.

M. ABDULLA (Bahreïn) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, au nom du Groupe des États arabes participant en qualité de membres ou d'observateurs à la Conférence, j'aimerais dire que notre région apprécie pleinement les efforts que vous faites pour traiter la question du désarmement en général, et du désarmement nucléaire en particulier. Permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous confirmer notre volonté de coopérer pleinement avec vous dans le but de faire de cette session un succès et de parvenir à un résultat optimal pour toutes les parties. Par ailleurs, je remercie sincèrement le Secrétaire général de la Conférence, ainsi que son adjoint et le secrétariat, et je fais part de notre gratitude à vos prédécesseurs.

Le Groupe des États arabes affirme son profond attachement aux résolutions de l'Assemblée générale et, en particulier, à l'une des plus récentes d'entre elles, la résolution 60/59, du 8 décembre 2005, dans laquelle l'Assemblée générale affirme que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Cette affirmation est une confirmation de l'universalité de ces questions, qui requièrent une participation égale de tous les pays.

C'est dans cet esprit que les États arabes se sont engagés à renoncer à l'option nucléaire en adhérant au TNP. Pour cette raison, et du fait de leur attachement à la non-prolifération, ils considèrent le désarmement comme une priorité absolue. En conséquence, ils appellent les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité à assumer leurs responsabilités et à apporter les garanties de sécurité requises aux fins de la mise en œuvre des résolutions sur la question du désarmement nucléaire adoptées par l'Assemblée générale et les conférences d'examen.

Le Groupe des États arabes espère que les États dotés d'armes nucléaires respecteront leurs engagements, particulièrement ceux qu'ils ont pris lors de la sixième Conférence d'examen du TNP de 2000, s'agissant de la mise en œuvre des «13 mesures».

Dans ce contexte, nous sommes particulièrement déçus par l'incapacité de la Conférence du désarmement à donner suite aux appels qui lui ont été adressés par la Conférence d'examen de 2005, concernant la création d'un organe subsidiaire chargé de traiter la question du désarmement

(M. Abdulla, Bahreïn)

nucléaire et l'ouverture de négociations sur un FMCT, couvrant les stocks existants, compte tenu des objectifs connexes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Le Groupe des États arabes espère également que les parties au traité profiteront des réunions préparatoires de la prochaine conférence d'examen pour mener une évaluation véritable, impartiale et équilibrée des trois piliers du Traité que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

En 1995, les États membres du Groupe et parties au TNP ont accepté la prorogation de cet instrument pour une durée indéfinie, car ils étaient convaincus que la résolution sur le Moyen-Orient pouvait renforcer la sécurité régionale en débarrassant la région de ses armes nucléaires. Les États arabes réaffirment que cette résolution fait partie intégrante du Traité. Le document final adopté à l'issue de la sixième Conférence d'examen réaffirme clairement «combien il importe, pour la réalisation de l'objectif de l'adhésion universelle au Traité dans la région du Moyen-Orient, qu'Israël adhère à cet instrument et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence» (art. 7, par. 16, al. 3).

Les États arabes insistent sur la nécessité d'appliquer la résolution fondamentale de 1995 visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, mais aussi les résolutions connexes que l'Assemblée générale adopte chaque année, à l'initiative du Groupe des États arabes, dont les plus récentes, consacrées à ce même point, sont les résolutions 60/52 et 60/92.

Il est plus urgent aujourd'hui que jamais de répondre à notre demande, compte tenu de la gravité de la situation actuelle dans notre région et, en particulier, de l'agression déplorable d'Israël contre le Liban et la Palestine. Selon Amnesty International, la destruction massive d'infrastructures civiles, de réseaux d'approvisionnement en énergie, de maisons appartenant à des civils et d'usines était préméditée et faisait partie d'une stratégie militaire israélienne qui a fait plus de 1 100 morts – dont un tiers d'enfants – 4 000 blessés et plus de 978 000 personnes déplacées, soit un quart de la population, qui ont dû fuir vers le nord du Liban. Dans son rapport, Amnesty International qualifie ces violations de crimes de guerre, dont les responsables devraient être individuellement poursuivis en justice.

Le Directeur du Service de l'action antimines de l'ONU a par ailleurs fait savoir qu'Israël avait délibérément employé des bombes à dispersion contre des zones habitées, prenant notamment pour cible au moins 170 villages et localités, au mépris du droit international. Dispersées sur de vastes étendues, ces bombes représentent autant de pièges mortels pour les civils des villages plus proches ou plus éloignés. C'est ainsi qu'elles ont tué ou blessé de nombreuses personnes, dont beaucoup d'enfants, depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Si un certain nombre d'instances multilatérales traitent du désarmement, la Conférence du désarmement est la seule instance internationale multilatérale compétente pour élaborer des conventions et des traités en la matière. Pour ce faire, nous devons tous veiller à préserver cet avantage et contribuer à la création d'un nouvel ordre juridique international propre à garantir une sécurité et une paix durables dans le monde. Nous espérons que les membres de la Conférence feront preuve de la volonté politique, de la flexibilité et du réalisme nécessaires pour parvenir à des solutions de compromis, dans le but d'adopter un programme de travail prenant en compte les besoins en matière de sécurité de tous les différents groupes d'États.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de Bahreïn de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs d'aujourd'hui est terminée. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela n'est pas le cas. Puis-je considérer que notre séance plénière officielle d'aujourd'hui est terminée?

Conformément à notre programme pour aujourd'hui, la présente séance plénière sera suivie, dans dix minutes, d'une séance informelle au cours de laquelle nous poursuivrons l'examen du projet de rapport que la Conférence du désarmement doit soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante et unième session.

Comme à l'habitude, la séance officielle sera ouverte uniquement aux membres et aux observateurs de la Conférence.

Si aucun État membre ne formule de demande en vue de la tenue d'une séance plénière le mardi 12 septembre, notre prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 14 septembre. Comme indiqué dans le programme des activités, cette séance sera consacrée à l'adoption du rapport de la Conférence.

*La séance est levée à 10 h 35.*

-----